



# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 25 novembre 2019

## Agrément des gardiens de fourrière automobile du Bas-Rhin : appel à candidatures

Les agréments de gardiens de fourrière automobile du département arriveront à échéance le 24 mars 2020.

Ils sont délivrés sur examen du dossier de candidature et après contrôles permettant de vérifier que le demandeur et ses installations remplissent bien l'ensemble des conditions exigées par le code de la route et le cahier des charges fixant les conditions d'agrément dans le Bas-Rhin.

Les candidats souhaitant bénéficier d'un agrément en 2020 doivent adresser leur demande avant le **31 décembre 2019**, à l'adresse ci-dessous :

**Préfecture du Bas-Rhin**  
**Direction des Sécurités – Bureau des Polices Administratives**  
*Section des professions réglementées de la route*  
*5, place de la République*  
*67073 STRASBOURG*

La composition du dossier et le cahier des charges sont disponibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Activites-et-professions-reglementees/Section-des-professions-reglementees-de-la-route-Competences-Accueil-Contacts/Fourrieres-automobiles>

Ils peuvent également être sollicités par messagerie à l'adresse : [pref-professions-reglementees-route@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-professions-reglementees-route@bas-rhin.gouv.fr)

### Contact presse

Aurélie CONTRECIVILE

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.cntrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est